



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC25\_035 - Contrat de cession avec Jean-Marc Dumontet Production pour le spectacle de stand-up « Le Point-Virgule fait sa tournée ».**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 24\_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le contrat à conclure entre Jean-Marc Dumontet Production - SIRET : 388 427 072 00029, sise 14, rue du Palais de L'Ombrière - 33000 BORDEAUX, représentée par Monsieur Jean-Marc Dumontet en sa qualité de gérant, et la Ville de Montigny-lès-Cormeilles, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Miloud GOUAL,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec Jean-Marc Dumontet Production pour une représentation du spectacle de stand-up « Le Point-Virgule fait sa tournée » le samedi 08 mars 2025 à 20h30, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec Jean-Marc Dumontet Production - SIRET : 388 427 072 00029, sise 14 rue du Palais de L'Ombrière - 33000 BORDEAUX, représentée par Monsieur Jean-Marc Dumontet en sa qualité de gérant,

PRÉCISE que la dépense d'un montant total de 8 050 € HT pour les frais de représentation est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 14 mars 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site de la ville le :



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20250314-DEC25\_035-AU  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025